

Compte-rendu réunion conseil municipal
du lundi 19 septembre 2016
à 18h 45

Convocation du 6 septembre 2016

Secrétaire de séance : Béatrice Ferran

Absents : Michel Duvignac, Isabelle Gager et Isabelle Simonneau.

1. Aliénation chemins ruraux n° 20 et 22

A la demande de l'EARL Ferran va être proposée aux riverains l'aliénation des chemins ruraux n° 20 et 22 en partie. La procédure légale d'information doit donc être mise en œuvre auprès de chaque riverain et une insertion sera faite dans un journal d'annonces légales tel que Sud-Ouest.

2. Travaux mur cimetière :

La subvention état sollicitée ayant été allouée au travers de la DETR pour un montant de 16 900 € le conseil municipal décide de lancer la procédure de mise en concurrence par insertion dans un journal d'annonces légales le Républicain. Une option sablage de la surface non refaite sera prévue afin d'uniformiser la teinte sur l'ensemble de la surface.

3. Rampe accès mairie :

La rampe nécessaire afin de faciliter l'accès à la mairie aux personnes handicapées, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter le projet dressé par le cabinet d'architecture Christian Pradal et d'allouer les travaux à l'entreprise Gouaze pour la somme de 7 828,20 € ttc. Les travaux seront effectués durant les vacances de la Toussaint.

4. Travaux église -2° tranche - :

Les travaux arrêtés sont : déplacement du compteur électrique - remise en état de l'escalier montant à la chaire - restauration et protection des modillons - remise en état de l'ensemble des voutes - ravalement extérieur du mur ouest - drainage le long du mur nord - remise en état côté intérieur du mur nord - ventilation de l'édifice à partir de l'entrée principale et de la découpe de vitraux.

La somme qui avait été allouée à cette tranche reste de 163 114 € ttc.

5. Entretien appareils campanaires :

Est accepté le contrat d'entretien des cloches remis par l'entreprise NHP pour la somme annuelle de 144 € ttc. Cette même entreprise avait été retenue lors des travaux de la 1^{ère} tranche.

6. Loyer enseignant :

Un devis peinture, ponçage parquet a été demandé suite au départ de Mme Uteau locataire du loyer contiguë à la mairie.

7. Indemnité de conseil 2016:

L'indemnité de conseil annuelle est allouée au Trésorier pour la somme brute de 318,10 €.

8. Garde-corps lavoir :

Les deux garde-corps bois du lavoir devant être remplacés un premier devis a été demandé. D'autres devront l'être, avec pour matériau retenu l'acacia.

9. Bris de vitres salle polyvalente :

Une dizaine de vitres de la salle polyvalente ont été l'objet de vandalisme. Une plainte a été déposée en gendarmerie et le procès-verbal envoyé à l'assurance avec le devis de réparation - 2 600 € ttc - dressé par la SOPEIM. Reste donc à trouver la personne responsable de ce vandalisme.

10. Support technique et hébergement site internet :

Après étude en détail de la facturation concernant les prestations susvisées le règlement est accepté pour la somme de 586,68 € ttc. M. Lebreton sera chargé de procéder à l'actualisation du site concernant les derniers changements intervenus (enseignants, médecins etc ..).

11. Questions diverses :

- Suite aux micro coupures précédemment constatées sur le secteur du Tucaou une nouvelle demande va être adressée à ERDF afin qu'ils viennent constater et rechercher la cause de ce problème qui perdure puisque n'ayant pas été complètement traité lors de la précédente demande.

- Le problème de mise en place de compteurs Linky et de leur nuisance est une nouvelle fois abordé. Il paraît souhaitable que se tienne une réunion d'information non pas au niveau communal mais plutôt au niveau de plusieurs communes afin de pouvoir assurer la présence d'intervenants étant entendu que des réunions publiques sur ce sujets existent déjà.

- Il est fait part d'un courrier recommandé avec AR adressé au maire concernant sa démarche laxiste, voir ambiguë, vis-à-vis d'un problème d'urbanisme créé au travers d'un problème de voisinage.

- Il s'avère que les travaux exécutés dans le cadre du groupement de communes par l'entreprise Atlantic Routes sont acceptables mais pas plus.

Séance levée à 20h 40
